



GUIDE DES ACTIVITÉS

2022/2023

MUSIQUE

DANSE

THÉÂTRE

INFORMATIONS
PRATIQUES



ÉCOLE
MUNICIPALE
DE MUSIQUE,
DE DANSE
ET DE
THÉÂTRE



www.petit-quevilly.fr





ÉDITO

Chères élèves, chers élèves,

Depuis de nombreuses années, l'école municipale de musique, de danse et de théâtre accompagne les jeunes et les moins jeunes dans l'apprentissage et la pratique culturelle. Professeurs, équipes de direction et élèves font ensemble la renommée de l'établissement et la fierté de notre ville.

Nous avons voulu que notre école de musique soit ouverte à tous les habitants de Petit-Quevilly en modulant les tarifs selon le quotient familial ou en intervenant directement dans les établissements scolaires, à l'image de la chorale d'Animaijuin.

Nous croyons, à Petit-Quevilly, que la culture émancipe et que l'émancipation est un préalable à vivre en sérénité et en fraternité dans une ville ouverte, généreuse et cosmopolite.

Belle saison de découverte et d'apprentissage à toutes et tous !

Très chaleureusement à vous,

Charlotte Goup



MUSIQUE

MUSIQUE

ÉVEIL MUSICAL POUR LES ENFANTS DE 4 À 5 ANS

L'ÉVEIL MUSICAL développe la sensibilité des enfants au monde sonore en suscitant leur curiosité et leur envie d'apprendre.

L'enfant se familiarise au monde des sons à travers des jeux qui permettent l'éducation de l'oreille, le développement de la voix, du sens du rythme, de l'imagination sonore et de la mémoire musicale.

Chants, comptines, découverte des instruments, expression corporelle, codage de la musique, tels sont les contenus de ces ateliers hebdomadaires qui se veulent ludiques et diversifiés dans l'approche pédagogique.

Une ligne de progression est suivie sur ces deux années afin de préparer les apprentis musiciens à suivre des cours d'instruments dans les meilleures conditions possibles dès leurs 6 ans.

- Enfant de 4 ans – Éveil Musical 1
Cours collectif de 45 minutes par semaine
- Enfant de 5 ans – Éveil Musical 2
Cours collectif de 45 minutes par semaine

Jours et horaires de cours affichés à l'EMMDT à partir de la rentrée 2022.





APPRENDRE À JOUER D'UN INSTRUMENT UN CURSUS MUSICAL COMPLET

L'apprentissage d'un instrument s'effectue à l'EMMDT à travers un cursus musical complet et épanouissant, qui peut débiter dès 6 ans et accompagner les enfants comme les adultes.

Ce dernier se compose de :

▼
L'apprentissage d'un INSTRUMENT
par un cours individuel
de 30 minutes par semaine

▼
L'acquisition du langage musical
par un cours collectif
de FORMATION MUSICALE
d'environ 1 h par semaine

▼
Le plaisir de jouer avec d'autres élèves et de
partager la musique avec une PRATIQUE
COLLECTIVE
allant jusqu'à 1 h 30 par semaine

Comme le préconise le Ministère de la Culture et de la Communication, le cursus des études musicales est structuré en 3 cycles qui délimitent les différentes étapes de la formation. Chaque cycle se définit par des objectifs d'acquisitions qui seront évalués tous les ans par un contrôle continu, mais aussi lors d'une évaluation en fin d'année scolaire. D'une durée de 4 à 5 ans, ces cycles permettent aux apprenants de constituer à leur rythme un ensemble cohérent d'acquisitions et de savoir-faire, qui les amèneront à devenir petit à petit autonome vis-à-vis de leur pratique musicale, et de développer un projet artistique amateur (les élèves adultes peuvent bénéficier d'une dispense de Formation Musicale).

LES DISCIPLINES INSTRUMENTALES ET VOCALES ENSEIGNÉES EN COURS INDIVIDUELS

- ALTO
- CHANT LYRIQUE
- CLARINETTE
- FLÛTE À BEC
- FLÛTE TRAVERSIÈRE
- GUITARE CLASSIQUE
- GUITARE ÉLECTRIQUE
et GUITARE BASSE
- GUITARE FOLK
- HAUTBOIS
- PERCUSSIONS
- PIANO
- SAXOPHONE
- TROMBONE
- TROMPETTE
- TUBA
- VIOLON
- VIOLONCELLE

À QUOI SERT LA FORMATION MUSICALE ?

Un cours d'instrument dure une demi-heure. Il faut apprendre à bien se positionner, à bien respirer, connaître ses doigtés, déchiffrer des morceaux, les répéter, parfois les apprendre par cœur... Que de choses ! En si peu de temps. La Formation Musicale est donc là pour compléter le travail du professeur d'instrument, apprendre à l'élève tout le langage de la musique, développer son oreille, travailler les rythmes et guider l'élève pour le rendre autonome. Il pourra ainsi profiter pleinement de la musique et la partager lors de ce cours collectif.

POURQUOI UNE PRATIQUE COLLECTIVE ?

Pour le plaisir de jouer et partager la musique avec d'autres élèves. Elle prend selon le souhait de l'élève, son niveau, et sur les conseils de son professeur d'instrument, la forme d'une participation à la chorale, aux orchestres, aux ensembles, ou encore aux ateliers de musiques actuelles. Elle donne lieu à des concerts, spectacles, rendez-vous réguliers, permettant ainsi de faire goûter aux élèves l'expérience unique de la scène dès leurs premiers apprentissages.

Jours et horaires de cours d'instrument à fixer avec le professeur lors des rendez-vous organisés à cet effet du lundi 12 septembre au samedi 17 septembre 2022. Calendrier des rendez-vous affiché à l'EMMDT à partir de la rentrée 2022.





LES PRATIQUES MUSICALES COLLECTIVES

Toutes les pratiques musicales présentées ci-dessous peuvent être suivies seules en dehors du cursus complet.

Jouer au sein d'un Ensemble ou d'un Orchestre...

- Ensemble de Musique Ancienne et Baroque
- Ensemble(s) de Musique de Chambre
- Orchestre à cordes 1^{er} cycle "Prélude" - accessible dès la 2^e année d'instrument
- Orchestre d'harmonie 1^{er} cycle "Junior"
- Orchestre d'harmonie 2^e cycle
- Orchestre d'harmonie 1^{er} cycle "Junior"
- Orchestre d'harmonie 2^e cycle

Faire partie d'un groupe...

- Atelier jazz et improvisation

Découvrir le jazz et ses règles, ses libertés, apprendre l'improvisation sur les grilles d'accords et jouer "Les standards". L'inscription dans cet atelier est soumise à l'accord du professeur, et s'ouvre aux instrumentistes ayant déjà une pratique musicale confirmée..

- Atelier(s) de musiques actuelles

De styles variés, ces ateliers s'adressent à des instrumentistes ayant déjà une pratique instrumentale (cordes, vents, guitare, basse électrique, batterie, chant, synthétiseur...). Répartition des musiciens selon leur niveau, en groupes ou en cours individuels si besoin de perfectionnement, pour une progression collective plus efficace. L'inscription dans un de ces ateliers de musiques actuelles est soumise à l'accord du professeur.

- Cours de musique assistée par ordinateur (MAO)

Travail sur le logiciel « fruity loops », pour la réalisation de musiques orientées rap et électro, et le logiciel « adobe » pour l'enregistrement de la musique audio en multipistes. .

Chanter à l'EMMDT...

- Ateliers chansons Ados - de 12 à 16 ans/places limitées
- Ateliers chansons Adultes - à partir de 17 ans/places limitées
- Chœur Adultes "Unisson" - à partir de 16 ans/tous niveaux /places limitées
- Chorale Enfants "Petites voix" - de 7 à 12 ans
- Ensemble vocal lyrique - Répertoire pour voix de femmes

Jours et horaires de ces différentes pratiques affichés à l'EMMDT à partir de la rentrée 2022.

ÉVEIL ET INITIATION POUR LES ENFANTS DE 5 À 7 ANS

Amener l'enfant à la rencontre de sa sensibilité, de sa danse, au travers des cours d'ÉVEIL et d'INITIATION.

Sensible au contraste, motivé par la découverte et le désir d'apprendre, l'enfant va développer au travers de situations pédagogiques ludiques et d'expérimentation, la compréhension et la conscience du mouvement. Par l'action, il va intégrer les premiers apprentissages, les premiers fondamentaux inhérents à toutes les techniques de danse ; passer au fil du temps de l'atelier de découverte à celui de la technique. Technique qu'il pourra choisir de développer en se tournant vers l'apprentissage de la danse classique et/ou de la danse jazz dès 8 ans.

- Enfant de 5 ans - Éveil à la danse
Cours collectif de 45 minutes par semaine
- Enfant de 6 ans - Initiation danse 1
Cours collectif d'une heure par semaine
- Enfant de 7 ans - Initiation danse 2
Cours collectif d'une heure par semaine

Jours et horaires de cours affichés à l'EMMDT à partir de la rentrée 2022.





DANSE

CLASSIQUE ET JAZZ À PARTIR DE 8 ANS

L'EMMDT propose l'apprentissage de la danse CLASSIQUE et/ou de la danse JAZZ sous la forme de cours collectifs. En fonction du niveau, la durée du cours varie de 1 h à 3 h, une à deux fois par semaine. Les études chorégraphiques débutent uniquement à partir de 8 ans, pour s'adapter au rythme d'acquisition de l'élève, et veiller au respect du corps de l'enfant. Elles sont organisées selon un cursus en 3 cycles.

1^{er} cycle

Dès 8 ans et jusqu'à environ 14 ans

Niveaux :

1C1/1C2/1C3/1C4/FC1

1 h à 1 h 15 de cours par semaine

2^e cycle

À partir de 12 ans pour les enfants qui ont déjà eu une pratique de plusieurs années

Niveaux :

2C1/2C2/2C3/2C4/FC2

1 h 30 à 3 h de cours par semaine

Cycle qui voit le début de l'apprentissage des pointes pour les danseuses classiques

3^e cycle

Accès au 3^e cycle uniquement après la validation en fin de 2^e cycle du Brevet d'Études Chorégraphiques

Cours 3^e Cycle + Ateliers

De 3 h à 4 h par semaine

Atelier de répertoire

Parcours hors cursus

Permet de poursuivre son apprentissage chorégraphique avec un parcours personnalisé adapté

JAZZ POUR LES ADULTES

Cycle adulte amateur

■ Débutants / Intermédiaires

1 h 30 par semaine

■ Avancés

1 h 30 par semaine

Jours et horaires de cours précisés par voie d'affichage à l'EMMDT à partir de la rentrée 2022.



THÉÂTRE

À PARTIR DE 8 ANS ET AUSSI POUR LES ADULTES

Pourquoi faire du théâtre ? Pour donner vie à des personnages, pour être des passeurs d'histoires en mettant en lumière des mots d'auteurs, pour dépasser une timidité et s'amuser en partageant son plaisir de jouer avec le public.

- Enfants (de 8 à 10 ans)
1 h 30 d'atelier par semaine
- Adolescents (de 11 à 17 ans)
1 h 30 d'atelier par semaine
- Adultes
2 h d'atelier par semaine

Jours et horaires de cours affichés à l'EMMDT à partir de la rentrée 2022.



INFORMATIONS PRATIQUES

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

NOUVEAUX ÉLÈVES :

Inscriptions sur rendez-vous du 5 au 15 septembre 2022.
Prise de rendez-vous, auprès du secrétariat de l'EMMDT,
au 02 35 72 61 88, à partir du 5 septembre 2022 aux jours et horaires suivants :
Lundi, mardi, jeudi de 14h à 18h30 ;
mercredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h ;
vendredi de 14h à 18h

DOCUMENTS À FOURNIR À L'INSCRIPTION :

- Attestation de Quotient Familial de la CAF de moins de 3 mois. Si pas de prestations CAF perçues, la ou les photocopie(s) du (des) avis d'impositions 2021 (sur les revenus 2020) pour l'ensemble du foyer (uniquement pour les habitants de Petit-Quevilly).
- La photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture ou attestation de contrat de fournisseur d'énergie, facture de téléphone fixe ou box internet).
- Un certificat médical de non contre-indication pour la pratique de la danse de moins de 3 mois (à fournir impérativement avant la date du 1^{er} cours)
- Une photo d'identité récente.

MODALITES DE PAIEMENT

- Paiement par : numéraire, chèque bancaire, carte bancaire (au guichet ou en ligne sur www.petit-quevilly.fr), prélèvement automatique, Pass'jeunes 76 (inscription préalable sur le site du Département) et chèque vacances.
- Échelonnement de paiement mensuel possible selon le montant global des prestations EMMDT facturées par famille.

TARIFS DES COURS 2022-2023

ACTIVITES		MUSIQUE					DANSE		THEATRE
		EVEIL MUSICAL 4-5 ans	CURSUS MUSICAL COMPLET Apprendre à jouer d'un instrument dès 6 ans	Jouer, chanter, s'inscrire en pratique collective... Les pratiques musicales proposées hors-cursus			EVEIL INITIATION 5-7 ans		
								</	

* En cas d'inscription simultanée, l'ordre d'inscription s'effectue du plus âgé au plus jeune.
Le tarif « enfant » s'applique également aux moins de 25 ans sans emploi ou étudiants (sur présentation d'un justificatif).
Le tarif spécifique « seconde pratique chorégraphique » est appliqué en direction des élèves inscrits dans deux disciplines chorégraphiques (danse classique et danse jazz).
(1) La formation musicale est obligatoire pour toute inscription dans une discipline instrumentale. Sont dispensés les élèves adultes, comme les élèves justifiant d'une pratique de formation musicale dans un autre établissement ou d'un niveau de fin de 2^e cycle dans cette discipline. Une dispense exceptionnelle de cette discipline peut toutefois être étudiée dans le cadre de l'aménagement d'un parcours personnalisé, mis en place uniquement sur proposition de l'équipe pédagogique, ce après validation de la Direction de l'École Municipale de Musique, de Danse et de Théâtre.
(2) La pratique collective prend la forme d'une participation à la chorale, aux orchestres, aux ensembles ou aux ateliers selon le niveau de l'élève.
(3) L'accès aux ateliers de jazz et/ou musiques actuelles doit être justifié de 3 années minimum de pratique instrumentale et ce conditionné d'une rencontre avec l'enseignant avant toute inscription définitive.



CONTACTS

La direction de l'EMMDT se tient à la disposition des élèves et de leurs parents.

Directeur : Sébastien LANGLOIS

École Municipale de Musique, de Danse et de Théâtre

150 bis rue Gambetta, 76140 Petit-Quevilly

Tél : 02 35 72 61 88

Courriels :

- Secrétariat : christine.baert@petit-quevilly.fr (renseignements et absence d'élèves)
- Département Danse : anais.beaudoin@petit-quevilly.fr
- Direction : sebastien.langlois@petit-quevilly.fr

ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS :

- Du lundi au vendredi (hors vacances scolaires) :
à l'École Municipale de Musique, de Danse et de Théâtre
lundi, mardi, de 14 h à 18 h et vendredi de 14 h 30 à 17 h 30
mercredi de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h.

